

fabriqués spécialement en Europe et par un système perfectionné, au moyen de tabacs importés directement de la Havane; 2° de cigares composés de tabacs exotiques, dont la fabrication a lieu par les méthodes habituellement en usage. Tous sont faits à la main. Ils se distinguent par la grande variété des formats, l'excellente qualité des tabacs employés, les soins apportés à la fabrication, les prix avantageux et la finesse du goût.

Cette maison, fondée en 1867, occupe 130 ouvriers et produit, en moyenne, 4,500,000 cigares par an. La plus grande partie est destinée à l'exportation, et les pays où celle-ci a surtout lieu sont la France, l'Angleterre, l'Italie, la Suisse, la Russie, les États-Unis et le Japon.

L'Exposition de Vienne a donc mis en évidence la situation privilégiée de notre pays, notamment pour la fabrication et le commerce des cigares fins. En se mettant au point de vue du consommateur, libre dans son choix, sachant distinguer et apprécier les véritables qualités des cigares, on peut affirmer que la Belgique se trouve dans les meilleures conditions pour donner du développement à cette industrie.

Goût excellent, aspect agréable, préparation soignée dans tous les détails, prix établis dans des limites raisonnables, tels sont les points qui doivent attirer particulièrement l'attention de nos industriels. Tous peuvent, comme les deux exposants belges qui ont été récompensés à Vienne, s'attacher à satisfaire les exigences des consommateurs